LES ASSASSINS D'UNE CABARETIÈRE de Tournai, jugés à Mons

Désiré Declercq, d'Herseaux et James Moore, de Roubaix ont été condamnés aux travaux forcés à perpétuité

La Cour d'Assises du Hainaut à Mons, présidée par M. le Conseiller Devos, rendu hier son verdict dans l'affaire d'assassinat de Mme Alexandrine Renard, épouse d'Amédée Moulron, cabaretière, avenue de Maire à Tournai, dans laquelle sont impliqués les nommés : Declercq Désiré, charpentier né à Dottignies le 21 février 1899, domicilié à Marcaux, et Moore James, plombier, né à Isleworth (Angleterre), le 7 avril 1870, domicilié à Roubaix, rue Jean-Macé, 70.

Ce crime remonte au 22 juin 1931. Declercq est défendu par Me Schot, du barreau de Louvrin et Me Vanderveren du barreau de Bruxelles. Moore, par Me Moens, du barreau de Tournai. Le siège du Ministère public est occupé par M. le substitut Braun et Me Carbonnelle, du barreau de Tournai, s'est constitué partie civile au nom de la famille de la victime.

Les accusés ont été soumis à un examen mental auquel ont procédé MM. les docteurs Decrayne, agrégé à la Faculté de Médecine de l'Université de Bruxelles, et Deroubaix, médecin en chef de l'Asile d'aliénés Saint-Charles de Froidmont. Il résulte des rapports rédigés par ces praticiens que Moore doit être considéré comme pleinement responsable et que Declercq, sans être atteint de démence, de débilité mentale grave ou de déséquilibre mental grave, présente un certain degré de déficience de la volonté qui atténue légèrement sa responsabilité pénale.

L'audience débute par l'interrogatoire des accusés. Declercq, interrogé le premier, déclare : « Nous savions que la cabaretière avait l'intention de céder son établissement ; nous avons visité la maison en détail et avons même mesuré la façade. Nous bûmes ensuite quelques verres de bière chez Moor sortit, me laissant seul avec la cabaretière. Un moment après, il rentra en disant : « Ça y est, il n'y a personne, couche-là ! » Je compris ce qu'il voulait dire. J'étranglé la cabaretière puis j'ai tiré sur elle 4 coups de revolver. Elle se débattant, elle m'a égratigné. Ce n'est pas moi qui ai pris l'argent, mais Moore. Nous sommes partis ensuite à vélo et, en cours de route, nous avons partagé l'argent. Il y avait 200 fr. »

Quant à Moore, il prétend n'avoir participé en rien à l'assassinat et au vol et n'avoir donné aucune indication à Declercq. Il affirme qu'il se trouvait sur la Drève de Maire, appuyé sur son vélo, quand il entendit les coups de feu tirés à l'intérieur du café.

L'audition des témoins

Puis l'on passe à l'audition des témoins au nombre d'une cinquantaine. Elle débute par MM. Legrand, juge d'instruction à Tournai, qui a procédé à l'instruction de cette affaire ; Mauroy, juge d'instruction, qui s'est occupé également de cette affaire ; Marius Brun, commissaire de police à Reubaix, qui procéda au premier interrogatoire des accusés ; docteur Letebvre, médecin-légiste, qui procéda à l'autopsie de la victime ; docteur Derecter, qui examina les 4 projectiles trouvés dans la maison du crime ; docteur Decracne, médecin-psychiâtre à Bruxelles, qui examina les accusés au point de vue mental.

Un grand nombre d'autres témoins sont appelés à la barre, depuis les personnes qui sont accourues au coup de feu et qui ont assisté à la fuite des assassins et aux derniers moments de la victime jusqu'à celles qui furent mêlées de près ou de loin à cette affaire soit qu'elles aient vu les assassins avant et après le crime, soit qu'elles aient connus et peuvent donner sur eux des renseignements plus ou moins intéressants.

L'audition des témoin étant terminée, la parole est donnée à Me Carbonnelle, avocat de la partie civile qui s'attache à démontrer que les deux accusés ont ensemble commis le crime, qu'ils l'avaient prémédité et que leur responsabilité est entière. Il demande au jury un verdic affirmatif.

M. le substitut Braun réclame un verdict impitoyable.

Me Vanderveren pour Declercq et Me Moens pour Moore s'attachèrent à démontrer que le crime n'a pas été prémédité. Ils réclament successivement pour Declercq l'application de la loi sur la défense sociale et pour Moore l'acquittement.

Le verdict

Vingt-sept questions sont posées au jury qui se réunit à 14 h. 15, pour délibérer.

A 17 heures, le jury rentre en séance rapportant une réponse affirmative à toutes les questions sauf à la 27e.

Invités à dire s'il avaient quelque chose à ajouter, Declercq déclare : « Je regrette » et Moore : « Je n'ai ni tué ni volé ».

Après une heure de délibération la Cour condamne Declercq et Moore aux travaux forcés à perpétuité et accorde des circonstances atténuantes en raison de leurs bons antécédents.

Me Carbonnelle réclame environ 80.000 fr. de dommages-intérêts ou nom de la partie civile.

Une importante réunion hier, à la Préfecture des délégués cantonaux de l'arrondissement de Lille

Hier, à 15 heures, a eu lieu, en la salle des Fêtes de la Préfecture, une importante réunion de l'Association des Délégués cantonaux de l'arrondissement de Lille.

Au bureau, nous avons remarqué la présence de MM. Gahide, président de la Fédération du Nord des délégués cantonaux et vice-président de l'Association de l'arrondissement ; Mayen, vice-président ; Mme Badart, vice-présidente ; Cambeur, secrétaire ; Hocquette, trésorier ; Cordonnier, secrétaire général de la Fédération des délégués cantonaux du Nord.

Dans l'assistance : M. Spriet, adjoint au maire de Lille ; MM. Dauchy, directeur de l'Ecole Nationale des Arts et Métiers de Lille ; Buhrer, architecte ; Cacan, Chevalier, Playe, Byis, Degrave, etc...

Après lecture par le président des lettres d'excuses de certaines personnalités dont M. Bailliez, président, le procès-verbal de la précédente réunion fut adopté à l'unanimité.

M. Gahide dépiora ensuite la perte de quelques animateurs de l'Association des Délégués cantonaux, amis dévoués de l'Ecole. Il félicita MM. Victor Deapres et Léandre Dupré, plus députés ; M. le docteur Vielledent pour sa promotion dans la Légion d'Honneur.

Les questions portées à l'ordre du jour ayant été abordées, on discuta sur un certain nombre de vœux déposés précédemment. A ce propos, M. Buhrer dit tout l'intérêt qu'il y aurait à ce que des squares pour enfants soient créés dans chaque localité. Il rappela à ce sujet l'œuvre bienfaisante de la Municipalité lilloise.

Au sujet de la nomination d'un nombre plus important de délégués cantonaux, l'avis de M. l'Inspecteur d'Académie prévaut.

MM. Prot et Cordonnier souhaitèrent l'accroissement du nombre des bibliothèques pour adultes dans les écoles. Ce dernier orateur rappela combien avait été opportune la suggestion de M. Launay. « Il faudrait, déclara M. Cordonnier, concentrer l'action des délégués cantonaux en faveur du développement de cette œuvre. » Pour plus ample étude, la question fut renvoyée devant la commission.

A l'issue de l'assemblée, les membres du Bureau eurent une entrevue avec M. l'Inspecteur d'Académie.

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
GUIDE INDICATEUR LOUIS MASSON
Consultez le
LE PLUS COMPLET
LE PLUS PRATIQUE
EN VENTE PARTOUT
Couverture rouge
Lyon-Belges, Lausanne et Lille

COUR D'APPEL DE DOUAI

La mésaventure d'un voleur d'autos à Lille

A la suite d'une collision survenue rue Daunou, à Paris, entre une auto et un taxi, le conducteur de la première voiture, auteur de l'accident, chercha à échapper à ses responsabilités en prenant la fuite. Mais des agents se mirent à sa poursuite et parvinrent à l'arrêter.

Conduit au commissariat de police du quartier, l'automobiliste, qui donnait l'impression d'un parfait gentleman, déclina son identité : Pichio Picq.

Or, l'enquête révéla que le personnage n'était qu'un audacieux filou, plusieurs fois condamné. L'auto qu'il pilotait avait été volée la veille et face de l'Olympia, à *Lille*, au préjudice de la Société Artésienne de Force et Lumière.

D'abord condamné par défaut à 2 ans de prison, Pichio Picq, bénéficiant du doute, fut ensuite acquitté par le tribunal correctionnel de *Lille*.

Malgré cette solution heureuse pour lui, le prévenu a fait appel du jugement pour obtenir la confusion de différentes autres condamnations dont une à trois ans de prison, prononcée par la Cour d'Appel de *Caen* et autres s'élevant à 4 et 8 mois de prison, prononcées par le tribunal de la *Seine*.

Pichio Picq, qui est actuellement détenu, a tenté de se suicider. Aussi se présente-t-il la tête enveloppée d'un large pansement.

Il se donne comme voyageur de commerce, mais son dossier le montre surtout comme un spécialiste des vols d'autos.

Et après réquisitoire du substitut général Dardot, *la Cour lui octroie un an de prison.*

Les accidents de la route

Le 25 avril dernier, M. Joseph Decock roulait en auto sur la route de *Roubaix* à *Tourcoing*, lorsqu'il entra en collision avec une moto montée par M. Welghe et sa femme. Les deux motocyclistes furent gravement blessés ; Mme Welghe dut subir l'amputation de la jambe gauche.

Le tribunal de *Lille* imputa 2/3 de responsabilité à M. Welghe et 1/3 à M. Decock. Ce dernier fut condamné à payer aux époux Welghe 41.744 fr. 40 d'indemnité.

La Cour confirme la proportion des responsabilités, mais elle élève à 53.000 francs l'indemnité que M. Decock devra payer aux époux Welghe.

Trois Grecs, trafiquants de stupéfiants sévèrement condamnés

Au poste de douane de la Marlière près de *Tourcoing*, les préposés de service arrêtaient trois sujets grecs, Hercule *Spyridakis*, Théodore *Kalafatopoulos* et Anasthasias *Péroulis*. Les deux premiers étaient porteurs de flacons contenant de la cocaïne. Le troisième n'avait point de stupéfiant sur lui, mais son attitude ayant paru des plus suspectes, il fut en même temps que ses deux compatriotes déféré au Parquet de Lille et écroué.

D'ailleurs, l'enquête de la police révéla que les trois helènes étaient des professionnels de ce genre de contrebande.

Pourtant le tribunal correctionnel, s'il condamna Spyridakis et Kalafatopoulos, à 13 mois de prison chacun, acquitta Péroulis.

En appel, le bâtonnier Escoffier présente les deux premiers. Il les montre, non pas comme des fraudeurs, mais comme d'honnêtes marins de commerce, qui, débarqués d'Anvers, se trouvèrent sans embarquement. Et tandis qu'ils gagnaient la frontière pour se rendre dans un port de commerce français, un inconnu leur demanda de passer quelques flacons de la drogue, moyennant une rétribution de 200 francs.

Et Me Escoffier sollicite une diminution de la peine infligée à ses deux clients en première instance.

Le substitut général Dardot n'est pas de cet avis. Il considère les trois prévenus comme des fraudeurs habitués et tous trois coupables au même titre.

Me Dubois plaide pour Péroulis et demande la confirmation du jugement de Lille, en ce qui concerne son client.

Signalons qu'une autre instruction est ouverte à Dunkerque contre le même Péroulis.

La Cour, après vingt minutes de délibération, condamne les trois grecs à 18 mois de prison et à 1.000 fr. d'amende chacun.

Roubaix

Bureaux : 45, rue de la Gare (Téléphone 9.51) — Dépôt de vente : 78, Grande-Rue

Le dimanche à Roubaix

Musée Weerts. — Ouvert au public de 9 h. à 12 h. et de 14 à 17 h.

Musée des Beaux-Arts. — Ouvert au public de 10 à 13 heures.

Concert de Carillon. — Exécution de 11 h. 30 à midi.

Caisse d'Epargne. — Caisse ouverte de 9 à 10 heures 30.

Fête civique de la Jeunesse. — A 10 h. rassemblement au Foyer des Amicales ; à 10 h. 30, départ du cortège ; à 11 h. 30, réception à l'Hôtel de Ville. — A 15 h. : Kermesse flamande au Foyer des Amicales.

Musé Nadaud. — A 15 h. au Parc Barbieux, manifestation du Souvenir aux Monuments des gloires locales.

Conférence Textile. — A 10 h. 15, à l'amphithéâtre textile des Beaux-Arts, par M. Glomez.

Anciens des 161e et 361e R. I. — A 10 h. : Assemblée trimestrielle au siège.

Pharmaciens de garde : MM. Delabaere 163 Grande-Rue et Constant, 1 Rd de Paris.

LES SPORTS

Automobilisme. — Rallye des Commerçants de la rue de Lannoy. Départ à 10 h. Place Sainte-Elisabeth.

Cyclisme. — A 14 h. : Courses sur piste au Croisé-Laroche.

Les Courses. — A 14 h. au Croisé-Laroche.

Aviation. — Au Tir à Loques, exercices de locomotion aérienne.

Football. — A 9 h. 30, au Restaurant Amédée Prouvost, assemblée générale.

HALLE FLIPO : Bon Beurre 16.50
Bon Café 17, Hollande 12, Gruyère 16

RESPECTEZ LES PELOUSES

L'été est bien proche et, déjà, le Parc Barbieux a revêtu sa plus belle parure qui charme l'œil du promeneur. Quel magnifique coin de verdure ! Chaque division est un véritable enchantement où l'on se plaît à s'attarder. Partout, la flore s'étale dans toute son ampleur et forme des tapis d'ombre et de fraîcheur où des bancs ont été installés, pour permettre aux promeneurs de s'y reposer.

C'est l'endroit préféré des mamans, qui ne manquent jamais de s'y rendre avec leur : enfants, afin de respirer l'air pur et vivifiant indispensable à nos poumons chargés des impuretés de l'atmosphère malsaine de notre grande cité industrielle.

Des pelouses immenses et verdoyantes s'étendent de chaque côté de l'étang poissonneux, sur lequel les cygnes forment des taches d'une blancheur immaculée et où les poules d'eau se livrent à leurs ébats en poussant des petits cris plaintifs. Dans les îles, les lapins font des cabrioles et se soucient peu des cuireux qui les contemplent.

Mais, ces pelouses admirablement tondues, sont interdites et il est formellement défendu de s'y engager. Tout le monde le sait très bien d'ailleurs. Alors ! Pourquoi enfreindre cet ordre ? Est-ce par défi, fanfaronnade, ou insouciance ? Malheureusement, on remarque trop souvent, des personnes qui s'étendent sur l'herbe tendre et qui quittent leur lieu de sieste en maugréant, lorsqu'un policier leur fait remarquer qu'il est défendu d'empiéter sur les pelouses.

Mais nous savons que la population roubaisienne est assez complaisante, qu'elle aime son « beau jardin » et qu'elle respectera, désormais, le magnifique cadre de verdure de l'oasis de fraîcheur qu'est le Parc Barbieux. F. C.

JE POSE GRATUIT PARTOUT
Lino, etc., 10 fr. le mq ; papiers, 0.75 ; Couleurs, 4 fr.; Vitrerie.
DEMAY, 75, r. de la Vigne, Roubaix

UNE MYSTÉRIEUSE AGRESSION NOCTURNE

Une mystérieuse agression nocturne, sur laquelle la lumière n'a pu être faite puisque aucune plainte ne fut déposée au cours de la journée d'hier, a été commise samedi matin, à 4 h. 10, rue Peliart.

Un homme, Rémy Pladys, marchand de légumes, demeurant rue d'Antoing, avait accompagné son épouse aux Halles de Roubaix, où elle devait acheter les légumes nécessaires pour son commerce. Comme M. Pladys exerce également la profession d'ouvrier boulanger, il quitta sa femme, vers 4 heures, pour se rendre à son travail, chez M. Vermesch, boulanger, 184, rue de l'Ommelet.

Il arrivait à proximité du Bureau de Bienfaisance lorsqu'il fut rejoint par deux individus, qui lui demandèrent la route de Tourcoing. Sans attendre la réponse, les deux hommes se ruèrent sur lui et lui portèrent de nombreux coups. La victime, assez solide, tint tête à ses agresseurs, ce que voyant, ces derniers tentèrent de le bâillonner.

Le boulanger sentit qu'il ne pourrait résister bien longtemps et appela au secours. Les voyous tentèrent alors de l'assommer et de lui enlever son portefeuille. Il était sur le point de capituler lorsque ses cris de détresse furent entendus par des personnes habitant rue Peliart. Instantanément, plusieurs fenêtres s'ouvrirent et de nombreuses têtes apparurent dans les encadrements.

Malgré cela, les bandits s'acharnèrent à nonveau sur leur victime mais, à ce moment, un bras armé d'un revolver apparut à une fenêtre. L'un de malfaiteurs l'aperçut et fit signe à son complice qu'il était temps de quitter les lieux car le coup de main était manqué. Ils prirent aussitôt la fuite par la rue de la Vigne et disparurent à la faveur de la demi-obscurité d'un jour naissant.

Plusieurs personnes se portèrent au secours de la victime, qui était tombée évanouie sur le trottoir, mais, heureusement, le cordial qui lui fut instantanément administré lui permit de recouvrer assez rapidement ses sens.

Après être à peu près remis, accompagné de plusieurs personnes, le boulanger poursuivit sa route pour se rendre à son travail.

Dans toute cette affaire, il est assez curieux de constater que la police ne fut pas avertie de cette attaque nocturne, qui aurait pu tourner au meurtre sans le sang-froid et le courage de la victime.

Pourquoi cette dernière tient-elle cette affaire sous silence ? Pourtant, elle seule pourrait donner des renseignements extrêmement importants, des précisions même, permettant de découvrir les agresseurs et de les mettre dans l'impossibilité de réitérer leur exploit.

Pour assaisonner les asperges... ou servez-vous de l'excellente huile de table des Chartreux. Fine, savoureuse, digestive, elle ne fatigue pas l'estomac et plaît aux palais les plus délicats.
HUILE DE TABLE DES CHARTREUX

LES COLLISIONS JOURNALIERES

ACCROCHAGE RUE DE LA GARE

Un accident ne présentant aucun caractère de gravité s'est produit, au début de l'après-midi d'hier, vers 14 h., face au Grand Café, à l'entrée de la rue de la Gare.

Le cycliste Félix Picharsck, 45 ans, chauffeur d'auto, domicilié 13, rue du Pays, tandis qu'il roulait rue de la Gare, voulut soudainement obliquer à gauche pour prendre la direction de la rue du Général Sarrail. Il ne prit pas la précaution d'étendre le bras pour prévenir sa manœuvre et fut accroché au passage par la motocyclette montée par M. Jules Vancraynest, 29 ans, receveur à la Compagnie des Tramways, demeurant 34, rue de Madrid, à Tourcoing.

Tous deux roulèrent sur la chaussée mais se relevèrent sans trop de mal. Seul Picharsck était légèrement blessé au poignet gauche : il refusa l'intervention d'un docteur. D'autre part, les machines ont été légèrement endommagées. Enquête du 1er arrondissement de police.

ENTRE TRAM ET AUTO

Une collision peu grave s'est produite hier vers 17 h., à l'angle des rues de l'Alma et Isabeau de Roubaix, entre un tram G.K. piloté par le watman Jean Millet et une automobile conduite par M. Lucien Dufourmont, mécanicien, demeurant 7 bis, rue Isabeau de Roubaix. Dégâts purement matériels de part et d'autre.

Enquête par M. Andér, commissaire du 1er arrondissement.

ET UNE COLLIGION GRANDE PLACE

A 17 h. 45, tandis que la circulation était extrêmement intense Grande-Place, une collision se produisit à proximité du pylône où se trouve l'agent chargé de réglementer la circulation, à l'entrée de la rue de la Gare.

L'automobile pilotée par M. René Delvas, 51 ans, industriel, 1, rue des Augustins à Lille, venant de la rue du Maréchal Foch, en doublant à droite plusieurs voitures, accrocha le pare-chocs et l'aile droite de l'auto conduite par M. Léopold Méhuys, 50 ans, chevilleur, domicilié 22, rue Verte à Croix.

Il n'y eut aucun accident de personnes. Les deux véhicules ont légèrement souffert de cet accrochage. Une enquête est ouverte.

BOCK MEYERBEER Médaille d'Or
1er PRIX au CONCOURS de GAND 1928

TENTATIVE DE CAMBRIOLAGE

Au cours de la nuit de vendredi à samedi, Mme Veuve Griaux, née Isabelle Dujardin, 49 ans, sans profession, demeurant 19, rue de l'Ouest, fut brusquement réveillée, vers 1 h. 30, par un bruit suspect semblant provenir du rez-de-chaussée de son habitation.

Justement inquiète, elle se leva immédiatement et ouvrit la fenêtre de sa chambre, afin de se rendre compte de ce qui se passait. Dans la pénombre, elle aperçut un homme s'éloignant vivement dans la direction de la rue de Naples. Cet individu, s'étant probablement aperçu que Mme Griaux avait été tirée de son sommeil par le bruit, jugea qu'il était plus prudent de prendre la poudre d'escampette.

Sans plus attendre, Mme Griaux descendit au rez-de-chaussée et constata qu'un volet protégeant la fenêtre avait été enlevé et qu'un carreau était cassé. Il faut supposer que le malfaiteur n'eut pas le temps nécessaire de pousser plus loin son opération, car rien n'a été volé.

M. André, commissaire de police du 1er arrondissement, a été saisi d'une plainte et recherche activement l'auteur de cette tentative de cambriolage.

LES FUNÉRAILLES DE M. FOUVEZ

Hier, à 10 h., en l'église St-Joseph, ont eu lieu les funérailles de M. Fouvez, Officier d'Académie, médaillé de la Mutualité, président du groupe mécanique des Beaux-Arts, ancien administrateur de la société des Anciens Sous-Officiers Français. La levée du corps fut faite au domicile du défunt, 161, rue de Tourcoing, par M. l'abbé Bayart, curé de la paroisse.

Devant le char funèbre étaient portées des plaques de marbre offertes par la Maison Fouvez, et les anciens élèves de l'école des Beaux-Arts. On remarquait aussi une belle gerbe de fleurs de la Chambre Syndicale de la Métallurgie.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Deschamps, Hus, Sabbe, Lefebvre, Fara et Broux.

Le deuil était conduit par M. l'abbé Flipo, vicaire de la paroisse, et les fils du défunt. Puis venaient des délégations des A. E. des Beaux-Arts, des Anciens Sous-Officiers Français, du Cercle de la paroisse Saint-Martin.

Dans l'assistance nous avons noté au hasard, la présence de MM. Dubois, président de la Mutuelle Nadaud ; Challéyé, directeur ; Magot, économe ; Dervaux, président du groupe Beaux-Arts ; Selle, Willems, de l'Ecole des Arts et Industries ; Delescluse, président de la Prévoyance du Commerce et de l'Industrie ; Jules D'Haluin, vice-président d'honneur des Sous-Officiers Française ; Wtart, secrétaire de l'Union patronale de la Métallurgie ; Dewispelaere, Cuvelle, Scherpereel, Lanthier, Deroubaix, etc...

A l'issue de l'office le corps fut conduit au cimetière de la ville où eut lieu l'inhumation.

Sur la tombe du défunt, MM. Chaleyé et Gaston Sabbe firent en termes émus l'éloge funèbre du disparu.

MOTOBÉCANE
présente son nouveau Vélomoteur à débrayage, freins à tambours, réservoir en selle chromé, pompe, sacoche
1.450 francs
Son Vélomoteur utilitaire, 999 fr.
Magasin de Vente :
E. BERTRAND
15 bis, rue du Curé, ROUBAIX
Téléphone 32.78.

LES CONCOURS DE FIN D'ANNÉE AU CONSERVATOIRE NATIONAL DE MUSIQUE

Les concours de fin d'année des cours supérieurs et les concours d'honneur auront lieu : Musique de Chambre : mercredi 22 juin à 20 h. 30 ; Piano : samedi 25 à 9 h. ; Saxophone, Flûte, Hautbois, Clarinette : 25 juin à 16 h. ; Violon, Violoncelle : lundi 27 juin à 17 h. ; Chant : Lundi 27 à 20 h. ; Art Dramatique : Mardi 28 à 20 h.

Les élèves du cours de Musique de chambre, Orgues, Depoortère, Evely, Verstraete, Cousin, Florin, Menet, Hermant, Sercu, Carrette, Lecouge, Delcroix, exécuteront le 22 juin à 20 h. 30 le programme suivant :

5e Sonate, piano et violon (Beethoven) ; Quatuor en si bémol (St-Saëns) ; Trio, 1er mouvement et finale (Beethoven) ; Quatuor sol mineur (Brahms) ; Quatuor en sol mineur (Fauré) ; Quintette (Schumann). Mme Bousquet donnera la réplique à l'alto.

Concours d'honneur : Piano chant, cordes, jeudi 30 juin à 9 h. et 14 h. 30. — Instruments à vent : Samedi 2 juillet à 9 et 14 h.

PENDANT LES CHALEURS...
Réclamez à votre épicier du « PÉLICAN », la bière la plus rafraîchissante et qui garde, même en plein été, sa brillante limpidité.

SUCCES DE L'ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS ET INDUSTRIES TEXTILES

Nous apprenons qu'au concours organisé par l'Administration des Beaux-Arts, l'Institut Colonial Français et la Société Coloniale des Artistes Français, entre les élèves des coles d'Art de France, notre Ecole Nationale de la place Chevreul a obtenu une 4e récompense.

26 écoles avaient répondu à l'appel des organisateurs et près de 150 projets ont été soumis à l'appréciation des Jurys.

Le concours avait pour sujet la composition d'une affiche destinée à appeler l'attention du public sur l'effort de propagande en faveur de l'œuvre colonisatrice de la France qui constitue, chaque année, la « Semaine Coloniale Française ».

Le projet primé par le Jury est une composition de Mlle Colette Chaleyé, élève des cours d'art de l'Ecole.

Meublez vos Vérandas, vos Terrasses, Sièges rotins, Sani-Tapis, Mourzouk. Notre réclame, Salon rotin, 5 p., 275 f. La même, monture Malacca..... 325 f.
à l'AMEUBLEMENT GÉNÉRAL, Roubaix

UNE CONFÉRENCE A L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE COMPTABLES

Mardi 21 courant, à 19 heures, dans la Salle des Ventes de la Chambre de Commerce, Me Albert Robyn, avocat, traitera le sujet suivant : « Des engagements des associés dans les différentes Sociétés Commerciales et responsabilités qu'ils peuvent encourir comme gérants ou administrateurs ».

Ces questions sont de la plus haute importance à l'époque présente, et les membres de l'A. R. C. ne manqueront pas cette occasion de les entendre discuter par le sympathique et distingué conférencier qu'est Me Robyn.

AOHAT D'OR, 42, r. de la Vigne, Roubaix

CONCERTS PUBLICS

Programme du concert public d'été qui sera exécuté au parc Barbieux, aujourd'hui dimanche de 16 h. 30 à 18 h. 30, par la Grande Fanfare : 1. Marche de concert, G. Allier ; 2. Symphonie inachevée, Schubert : a) Allegro moderato ; b) Andante con moto ; 3. Le Freischutz, ouverture, Weber ; 4. Faust, grande fantaisie, Gounod ; 5. Marche de triomphe, G. Paris ; 6. Coppelia, ballet, L. Delibes : Introduction, valse lente, scène, mazurka ; 7. La cocarde de Mimi Pinson fantaisie, Goublier.

— Programme du concert qui sera exécuté à l'hospice Barbieux, aujourd'hui dimanche, de 10 h. 30 à 11 h. 30, par la Fanfare de trompettes « Les Dévonés » : 1. Le Grenadier, défilé, H. Delannoy ; 2. Souvenir d'une nuit d'été, fantaisie, H. Delannoy ; 3. Ma Mie, valse, Simoens ; 4. Fleur de Jain, fantaisie, H. Delannoy ; 5. La Gracieuse, polka, H. Delannoy (solistes : M. André Dubois) ; 6. Le Vert Galant, paa redonblé, H. Delannoy.

SOCIETE DENTAIRE
13, r. de Béthune LILLE. Tél. 38-36
Toue appareile dentaires les plus modernes. Radiographie dentaire. Prix modérés.
Consultations tous les jours de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h. Dimanches et Fêtes, de 9 h. à 12 h.

Sociétés et Comités

DEBITANTS DE BOISSONS DE ROUBAIX ET SES CANTONS. — Réunion générale du Syndicat mardi 21 juin à 16 h. 45, Estaminet Liétar, 126 rue de la Gare à Roubaix, sous la présidence de M. Fleurit Vanherpe. — Ordre du jour : Rapport administratif et financier ; nomination des membres du Conseil d'Administration et de la Commission de contrôle (ratification) ; situation du débitant : lois en cours ; Canserie par Me Spriet, avocat au Barreau de Lille. — Le livret Syndical sera exigé à l'entrée.

LE PNEU LE PLUS PUISSANT SE FAIT A MONTLUÇON, CAR LES MEILLEURES ENVELOPPES SONT CELLES DE DUNLOP
LES USINES DUNLOP

Interviewé sur la puissance de ses moyens de fabrication, le colonel PETAVY — Administrateur délégué de la Société DUNLOP — a bien voulu nous préciser qu'à l'heure actuelle, DUNLOP possède à Montluçon des usines pour la fabrication des pneus, auto, moto, vélo, bandages pleins, articles divers en caoutchouc pour l'automobile, les chemins de fer et la grande industrie. Dotées d'un outillage ultra-moderne, ces vastes usines occupent 103 hectares. Elles constituent certainement un véritable modèle du genre, notamment pour les ateliers de câblage et recordage de fils de coton, de création récente.

Indépendamment de ces formidables usines DUNLOP possède au Bourget, aux portes de Paris, une **usine de roues**, dont les moyens de fabrication modernes sont rationalisés de telle façon qu'ils peuvent satisfaire à la consommation totale française des roues d'automobiles.

Nous avons cru comprendre également qu'une **troisième usine**, dont le rôle scientifique très nouveau reste encore secret, était actuellement en voie de réalisation.

De tels moyens de fabrication, alliés à une organisation commerciale dont l'éloge n'est pas à faire, situent la puissance industrielle de DUNLOP au tout premier rang des industries françaises.

PEPINSTER, Ingénieur E.C.P.

LIGUE INTERNATIONALE DES MERES ET EDUCATRICES POUR LA PAIX. — La ligue rappelle que le siège de la section locale se trouve 61, rue Watt où les personnes qui s'intéressent à ce groupement, trouveront gratuitement renseignements et tracts de propagande. La Ligne ne demande aucune cotisation à ses adhérents, mais accepte avec reconnaissance tous les dons volontaires.

CAFE DES FLEURS

Bal à partir de 15 heures
Autocar gratuit, Grand'Place, Lille
0495

MUTILÉS ET REFORMES. — L'assemblée générale trimestrielle aura lieu le 26 juin dans la salle du « Foyer du Mutilé » à 10 h. Au cours de cette réunion, M. Gibon, président, remettra officiellement la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur à MM. Pierre François et Albert Vile. La Commission fait un pressant appel près de ses membres pour assister nombreux à cette assemblée qui sera très importante.

UNION DES MAITRES ARTISANS. — Aujourd'hui dimanche de 10 h. à midi, permanence au café Pandore, 28, rue Pauvrée.

LA GROSSE PRODUCTION permet d'atteindre le maximum de qualité avec le meilleur prix de revient C'est le secret de la vogue sans précédent de la Brasserie Coopérative de Mons-en-Barœul.

ETAT CIVIL

Naissances — Jean Dugardin, Av. A. Motte 233. — Colette Lorthiois, rue St-Louis, 54. — Maurice Schoonooghe, rue de la Guingette, cour Six, 4. — Michelle Petit, Bd Gambetta, 128. — Elisèle Debeite, rue Decrême, cour Lemaire, 3. — André Prouvost, Bd Gambetta 90. — Jean Mullez, rue Henry Bassut, 4. — Daniel Roussel, rue du Chevalier Roland, 26. — Ghislain Foort, rue Rubens, 98, ne Bd de Cambrai, 60.

Publications. — André Marsec, rue Sainte-Elisabeth, 24 et Joreïa Masnr, journalière, même adresse.

Décès. — Sylvie Brame, 81 ans, rue St-Jean 52. — Léonie Niessen, épouse Scherpereel, 58 ans, rue Franklin, 70.

Pompes Funèbres Gén^les, 49, r. Sébastopol
Rx. Organ. complète de Convois. T. 300

WATTRELOS

Le dimanche à Wattrelos

Pharmacien de service : M. Delerue, rue Carnot, 310 (Laboureur).

Basket-ball : Amicale du Centre : à l'école, à 9 h., équipe mixte contre L.F. ; à la Boutillerie, à 8 h. 15, équipe minimes 1 B contre A. B. W. ; à 9 h., équipe minimes 1 A contre A. B. W.

Amicale du Laboureur : à 10 h., réunion mensuelle et de 10 h. à midi, dernière séance de tir.

Combattants républicains : permanence de 10 h. à midi, au siège, 27, rue Carnot, jeu de 421 et bal de famille dans la soirée.

Cercle Alexandre Dumas : répétition pour l'émulation enfantine à 10 heures, au siège.

Grande ducasse : Grand'Place, place du Moulin, attractions foraines, bals et jeux dans les cafés.

A l'Union des Mutilés et à la Fraternelle des Combattants. — Les comités de ces groupements invitent leurs adhérents à assister aux funérailles de M. Paul Dubos, ancien combattant, mutilé de guerre, décédé en son domicile, rue Faidherbe, impasse Couteau, qui auront lieu le lundi 20 courant, à 8 h. 30, en l'église Sainte-Thérèse (Laboureur). Réunion à la maison mortuaire à 8 h. 10.

Carnets de pain. — Toute la population de Wattrelos étant admise au bénéfice des carnets de pain permettant de s'approvisionner soit en Belgique, soit chez les boulangers de la localité à un prix sensiblement égal, le Maire informe les chefs de famille qu'ils doivent déposer une demande à la mairie (service des carnets de pain), pour eux et les personnes de leur familles ou habitant sous leur toit, quel que soit leur âge.

Des formules imprimées spéciales pour ces demandes seront mises, dès mardi, à 14 h., à la disposition des intéressés à l'annexe de la mairie, bureau du Chômage, et, en outre, à partir de jeudi, chez les dépositaires suivants :

Maison du Peuple, 190, rue de Tourcoing ; Deviaminck Jules, 21, rue d'Oran ; Steux Charles, rue du Cauquier, 97/6 ; Hubaut Olivier, Plouys, 5 ; Vve Six rue du Mont à Leux, 32 ; Bocquet Emile, rue des 3-Pierres, 146 ; Deghin Henri débit de tabacs, rue de la Martinoire 368 ; Carpentier Léon, rue des Ballons, 166 ; Herminet Barthélémy, rue de l'Industrie, 106 ; Flipot Gustave, rue Carnot, 302 ; Seynaeve Albert, débit de tabacs, rue de Leers, 349 ; Delattre Arthur, débit de tabacs, rue Jules-Guesde, 259.

Chez les combattants réhabilitaire. — A l'occasion de la « grande encaisse », le Comité organise, au profit de la caisse de semi-orphelins de la section, un grand jeu de 421, aujourd'hui dimanche et demain lundi, au siège, 27, rue Carnot.

Durant ces deux jours, un grand bal sera donné dans la salle du siège et organisé par quelques camarades de la section.

Le Comité invite les membres et leur famille à assister nombreux à cette petite fête de famille.

Bureau du chômage. — Le bureau du chômage sera fermé toute la journée de lundi, à l'occasion de la ducasse. Les inscriptions de la semaine seront reçues mardi matin de 8 heures à 11 heures. Le pointage des chômeurs aura lieu mardi après-midi, comme d'ordinaire.

Pupilles de la Nation. — Les pupilles qui désirent aller en colonie de vacances peuvent toujours se faire inscrire au bureau de l'Office social à la mairie.

Cours des viandes. — Le prix moyen d'achat en gros (à la cheville) pratiqué à l'abattoir public de Wattrelos pendant la semaine du 13 au 18 juin a été de : bœuf, génisse, vache (1re qualité), de 9 à 10.25 le kilo ; porc, 1er qualité, 10.50 à 11 fr. le kilo.

Etat civil. — Naissances. — Jean Dumortier, rue de l'Espierre, 49. — Roger Bavay, rue Vallon, 140. — Andrée Echevin, rue du Congo, 24. — Eugène Cercon, Brenil, 19.

Publication. — Eldor Duflot, préposé des douanes, rue Delmarre, 14, et Marie Corman, rue du Voisinage, 64, à Toufflers.

Décès. — Pan Dubos, 57 ans, peigneur, rue Faidherbe, impasse Couteau, 28.

CROIX

UN GARÇONNET TOMBA A TRAVERS UNE VÉRANDAH

GRAVEMENT BLESSE LE MALHEUREUX PETIT A DU ETRE TREPANE

Un pénible accident, sur les suites duquel on n'est pas encore fixé, vient d'attrister une honorable famille, des mieux considérées à Croix.

N'écoutant que son jeune âge, et peu soucieux du danger, un garçonnet, dans des conditions qu'on n'a pu rétablir avec la précision voulue, se serait lancé à travers une vérandah.

Par un heureux hasard, il ne s'est pas tué sur le coup, là où mille